

## BOOK REVIEW

*Consumer Credit In Canada*, Proceedings of a Conference on Consumer Credit, Saskatoon, May 2-3, 1966. Edited by Jacob S. Ziegel and R. E. Olley. Published by The University of Saskatchewan, Saskatoon, Canada. Available from the University Bookstore, University of Saskatchewan, Saskatoon, 189 p., price \$5.00 paper bound, \$6.75 hard bound.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance qu'a pris, depuis quelques années, le crédit à la consommation, tant cette modalité de vente est entrée dans nos habitudes de vie. Cependant, du moins pour la Province de Québec, on n'a pas assisté à un développement corrélatif du droit et tous s'accordent à déplorer le déphasage actuel entre le droit et les nécessités économiques et sociales.

Car, plus que toute autre partie du droit privé, les ventes à crédit touchent, à la fois, à des problèmes économiques et sociaux ardues. Ces ventes influencent les cycles économiques, même si les économistes discutent encore vivement de leurs avantages et de leurs inconvénients. Au point de vue social, relativement aux débiteurs, ces ventes ont parfois des effets déplorable dus à des clauses usuraires ou à l'endettement excessif. On ne peut donc dissocier ces deux questions si on veut faire un examen valable des solutions juridiques qui sont souhaitables pour la réglementation du crédit. D'un autre côté, on ne peut faire abstraction de certains problèmes inhérents à la technique juridique. Une étude des ventes à crédit exige donc un examen simultané des problèmes découlant des trois disciplines sociales et, pour ce motif, nous mentionnons avec satisfaction le Colloque sur le crédit à la consommation au Canada, le premier de ce genre au pays qui ait réuni à la fois des économistes, des sociologues et des juristes.

Les travaux qui y furent présentés, tous de grande qualité, se complétèrent parfaitement, pour la bonne intelligence des problèmes, avec les commentaires qui en furent faits, ainsi que des multiples opinions et questions exprimées par l'assistance. Il faut mentionner aussi les divers exposés faits dans le cadre des divers panels qui ont présenté un grand intérêt, tant par l'abondance de l'information que par la variété des opinions exprimées. Il est remarquable en effet

que les organisateurs du Congrès aient pu obtenir l'assistance de sénateurs, de parlementaires et d'hommes d'affaires. Une vue complète exigeait en effet le point de vue « des affaires ». On reste aussi agréablement surpris de la participation active des parlementaires, ainsi que de leur désir d'aboutir à des solutions rationnelles et pratiques.

Toutes ces constatations indiquent le rôle important que jouera ce Colloque dans la solution des problèmes touchant le crédit à la consommation au Canada. Nous devons féliciter Messieurs Jacob S. Ziegel et R.E. Olley de l'heureuse initiative de publier le texte intégral des communications, des interventions, des discussions ainsi que des exposés faits durant les panels. L'excellente présentation de l'ouvrage, ses nombreuses références, et la bibliographie choisie en font une publication extrêmement intéressante et utile pour tous ceux qui s'occupent, sous quelque aspect que ce soit, du crédit à la consommation.

Ce livre sera très utile pour l'examen et la solution de ces mêmes problèmes dans la province de Québec. En effet, les habitudes d'achat de notre province ne diffèrent guère de celles des provinces anglaises et, ainsi, engendrent des problèmes identiques. Il est assez significatif que, déjà, le législateur provincial a cru opportun, malgré notre système de droit écrit, de s'inspirer d'une loi ontarienne pour la rédaction des nouveaux textes portant sur « L'équité dans certains contrats ».

On ne peut que mentionner les divers travaux car il est impossible d'analyser, même brièvement, des conférences aussi substantielles et variées.

Après le discours de bienvenue de l'Hon. D.V. Heald, Procureur Général de Saskatchewan, dans lequel il résume parfaitement le dilemme du législateur entre la protection du public, la liberté du commerce et les problèmes d'ordre juridique, Monsieur le professeur E.P. Neufeld expose l'importance économique du crédit. Il commence par un bref aperçu des principes qui gouvernent cette matière, et, ensuite, démontre les avantages que présente le crédit pour les consommateurs en indiquant le critère qui permet de déterminer, d'une manière scientifique, le point optimum de crédit souhaitable. Le conférencier expose ensuite les excès du crédit respectivement du point de vue du prêteur, de l'emprunteur et de l'économie en général. Enfin, il indique certaines solutions désirables pour la protection des consommateurs, ainsi que pour celle des institutions financières. Toutes ces considérations étant faites dans un domaine, en principe, sujet à la controverse, on reste quelque peu surpris de l'apparente

unanimité qui se fait autour des idées de Monsieur Neufeld, tant par son commentateur, le professeur W. Mors, que par l'assistance.

L'exposé sur le sens et les conséquences sociales du crédit à la consommation est fait par le professeur G. Fortin. Après avoir averti son auditoire qu'il faut éviter d'identifier les modèles normatifs avec le comportement effectif, l'auteur analyse l'usage du crédit dans les diverses couches sociales du Québec et indique ses implications économiques et sociales. Le conférencier indique la relativité de la notion de pauvreté et conclut que, contrairement à la situation actuelle, c'est la consommation qui doit orienter la production. "We are", dit-il, "in the ridiculous position of being a society which defines itself as modern because it has rationalized its production, but which can be rational only if its consumption is completely irrational and based on reflexes and whims". Le commentaire de l'exposé de monsieur Fortin, fait par madame Jane Abramson, indique combien les opinions diffèrent à ce sujet. La commentatrice s'objecte à l'idée avancée dans l'exposé de Monsieur Fortin que le crédit est une maladie, et estime que "poverty is a disease and credit can be a cure".

Le panel consacré aux caractéristiques, ainsi qu'aux problèmes particuliers des institutions de crédit, a permis aux représentants de diverses compagnies de donner leur point de vue. Leurs considérations sont intéressantes tant par les informations qu'ils donnent quant au fonctionnement interne de ces entreprises, que par les réactions des hommes d'affaires en regard des problèmes du crédit.

Il revenait au professeur J. Ziegel de décrire la réglementation légale du crédit à la consommation. Le conférencier révèle, encore une fois, ses connaissances étendues dans ce domaine, ainsi que son habileté à exposer clairement et d'une façon synthétique les différents types de crédit à la consommation — crédit du prêteur et crédit du vendeur — distinction qui a une grande importance constitutionnelle à cause du partage des pouvoirs. En effet, le crédit fait par un prêteur relève du Parlement Fédéral tandis que celui fait par le vendeur est réglementé par les lois provinciales. Monsieur Ziegel décrit les mécanismes et les pratiques des compagnies de petits prêts, des banques et des unions de crédit. L'examen de la réglementation du crédit du vendeur amène l'auteur à discuter des problèmes complexes des ventes à tempérament, sous toutes leurs formes, tant dans les provinces anglaises que dans la province de Québec. Le dévoilement du taux réel du crédit, la période de réflexion (cooling-off) accordée lors d'une vente faite à la résidence de l'acheteur, la réduction par le juge des charges excessives assumées par l'acheteur, les conséquences des effets de commerce sur l'ensemble de la protection de l'acheteur, le contrôle de l'endettement excessif, ainsi que les clau-

ses abusives dans un contrat stipulées en faveur du vendeur sont des questions discutées avec compétence et qui reflètent la complexité des problèmes et la variété des solutions possibles.

Divers panels ont analysé en détail l'endettement excessif, le contrôle et la réglementation des compagnies de finance, le dévoilement du taux réel du crédit, la réglementation du taux de crédit, la variabilité du taux suivant les diverses classes d'acheteurs. Faits principalement par des hommes d'affaires, ces exposés permettent de situer les problèmes dans leur contexte socio-économique, c'est-à-dire dans la réalité de la vie concrète où ils se posent. C'est dire que cet ouvrage peut être extrêmement utile à tous ceux qui comme juristes, sociologues, économistes, hommes d'affaires ou parlementaires, s'intéressent aux ventes à crédit aux consommateurs.

Professeur *L. Lilko*ff \*

---

\* Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Laval.